

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

D E P A R T E M E N T

HERAULT

ARRONDISSEMENT

LODEVE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

S é a n c e d u 2 9 A v r i l 2 0 2 4

Commune de

PAULHAN

N° 2024/04/37

Date de la convocation	19/04/2024
	Exprimés : 22
Présents : 15	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, DJUROVIC Aleksandra, JAM Thierry, ROIG José, HÉRÉDIA Fabienne.

Procurations : - Monsieur GAUBERT Guy à Monsieur GUERIN Grégory
- Madame LABORDA Véronique à Madame AMMARI Hanane
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Monsieur BIROUSTE Pascal à Monsieur JAURION Léon
- Monsieur SÉBASTIAN David à Monsieur ALEIX Bertrand
- Madame CAPELLE Laetitia à Madame GAVINET Isabelle
- Monsieur GARIN-MICHAUD Gérard à Monsieur NOUGOUM Mohamed

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240429-2024-04-37-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**Objet : Appartement communal sis à PAULHAN, Avenue Notre Dame –
Adoption d'un bail d'habitation au profit de Monsieur Mickaël BLONDEL**

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement avenue Notre Dame est libre d'occupant depuis début mars 2024 ; des travaux de remise en état viennent d'être réalisés.

Afin que cet appartement ne reste pas inoccupé et que la Commune continue de percevoir les recettes y relatives, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le donner à bail au profit de Monsieur Mickaël BLONDEL, conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le bail d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 au profit de Monsieur Mickaël BLONDEL,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire
Claude VALERO**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr